

**Bureau du 24 octobre 2005**

**Décision n° B-2005-3667**

objet :	<b>Coût des chefs de projet 2005 - Rémunération des postes de secrétariat de quartier et d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Conventions de participation financière</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain inscrits dans le contrat de ville 2000-2006, sont mises en place des équipes-projet dans différents quartiers de l'agglomération lyonnaise.

Le principe de ces équipes, dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous), est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le contrat de ville, et ce dans ses dimensions sociales, économiques et urbaines.

A ce titre, elles sont pour la plupart cofinancées et comandatées par la commune concernée, la Communauté urbaine, l'État et/ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), et ce pour la durée du contrat de ville (2000-2006).

Le financement de la Mous prend en compte les équipes-projet de quartier ainsi que les postes de chargé de mission contrat de ville développement économique, insertion et renouvellement urbain ainsi que des actions d'évaluation, de communication et d'appui à la concertation.

Il est prévu la passation de conventions annuelles entre la Communauté urbaine et les Communes concernées afin de formaliser les engagements financiers de chacun ; les participations de l'Etat et/ou de l'Anru font, quant à elles, l'objet d'un dossier de demande de subvention particulière de la part de la Communauté urbaine et/ou des Communes concernées.

Le présent rapport concerne le financement des postes de chefs de projet gérés par la Communauté urbaine et des équipes projet et/ou actions gérées par les communes de Caluire et Cuire, Feyzin, Décines Charpieu, Fontaines sur Saône, La Mulatière, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval et Villeurbanne.

Lors d'un prochain Bureau, seront présentés les financements concernant les autres Communes.

Les coûts annoncés ci-dessous sont annuels et estimatifs. Dans le cas où ces postes seraient occupés partiellement sur l'année, le coût retenu sera calculé *au prorata* du temps de travail effectué.

Par ailleurs, dans le cas où les subventions de l'État et/ou de l'Anru seraient différentes des montants prévisionnels estimés, les sommes restant à la charge des collectivités seraient ajustées en conséquence sur la base des pourcentages validés par les différents partenaires.

*Les postes de chef de projet gérés par la Communauté urbaine*

Une partie des chefs de projet est employée par la Communauté urbaine. Le coût de leur poste est généralement financé à parité par la Communauté urbaine et les Communes concernées, déduction faite des subventions de l'État ou de l'Anru, et ce pour la durée du contrat de ville.

Les rémunérations payées par la Communauté urbaine, dans le cadre des allocations versées à des contractuels, comprennent la rémunération principale, les primes, l'ensemble des charges salariales et patronales ainsi que les frais de déplacement.

Le coût prévisionnel annuel de la mission de chaque chef de projet varie en fonction de l'indice de son traitement et des frais spécifiques liés à leurs postes. Le montage financier, pour les Communes citées ci-dessus, s'établit comme suit pour l'année 2005 :

Chefs de projet gérés par la Communauté urbaine					
Sites	Coût estimé 2005	Participations financières			
		Communauté urbaine	Etat	Anru	Communes
Décines Charpieu	51 834,51	34 729,12			17 105,39
Fontaines sur Saône	51 593,84	33 536,00			18 057,84
Meyzieu	61 743,49	21 610,22	18 523,05		21 610,22
Oullins	50 812,88	17 784,51	15 243,86		17 784,51
Pierre Bénite	54 128,42	36 266,04			17 862,38
Rillieux la Pape	60 150,36	20 050,12		20 050,12	20 050,12
Villeurbanne (adjoint)	45 359,83	18 793,00	9 071,97		17 494,86

*Les chefs de projet sous maîtrise d'ouvrage des Communes*

Dans le cadre de l'application de leur contrat de ville, les communes de Feyzin, Neuville sur Saône, Saint Genis Laval, Villeurbanne, Caluire et Cuire et La Mulatière ont mis en place un chef de projet chargé du suivi des actions.

Le coût prévisionnel annuel de la mission de chaque chef de projet, cofinancée par l'État, la Communauté urbaine et la Commune en charge de leur gestion, comprend la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le montage financier s'établit comme suit pour l'année 2005 :

Chefs de projet gérés par les Communes				
Sites	Coût estimé prévisions 2005	Financement		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Caluire et Cuire	53 829,57	17 943,19	17 943,19	17 943,19
Feyzin	59 504,98	17 851,50	17 851,50	23 802,00
La Mulatière	38 850,00	16 317,00		22 533,00

Neuville sur Saône	50 692,68	10 138,54	15 207,80	25 346,34
Saint Genis Laval	50 890,00	17 811,50	15 267,00	17 811,50
Villeurbanne	46 243,00	15 260,00		30 983,00

*Les postes de secrétariat et agent de développement gérés par les Communes*

Parallèlement, les communes de Caluire et Cuire, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Rillieux la Pape, Feyzin et Oullins gèrent des postes de secrétariat des équipes-projet dans les quartiers, des postes d'agents de développement et chargés de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). La Communauté urbaine participe au financement du coût de ces postes.

Le montage financier proposé s'établit comme suit :

Secrétariat et agents de développement gérés par les Communes						
Sites	Coût estimé prévisions 2005	Financement				
		Communauté urbaine	Etat	Anru	Communes	Autres (1)
Caluire et Cuire <i>agent de développement</i>	29 240,00	10 234,00	8 772,00		10 234,00	
Pierre Bénite <i>agent développement habitat</i>	35 463,00	6 028,71	17 731,50		11 702,79	
<i>secrétariat quartier</i>	26 654,00	13 327,00	13 327,00			
Saint Genis Laval <i>agent développement GSUP</i>	32 060,00	10 686,50	10 686,50		10 687,00	
<i>responsable administratif et financier</i>	19 701,66	3 283,61	3 283,61		6 652,60	6 481,84
Feyzin <i>agent développement social</i>	52 223,32	15 667,00	15 667,00		20 889,33	

(1) Autres : Caisse des dépôts et consignations, région Rhône-Alpes et Europe

Sites	Coût 2005	Communauté urbaine	Etat FIV	Anru	Communes	Autres (1)
Rillieux la Pape						
<i>agent de développement Velette</i>	39 248,00	13 083,00		13 083,00	13 082,00	
<i>agent de développement Alagniers</i>	31 834,00	10 611,00		10 612,00	10 611,00	
<i>agent de développement local Semailles</i>	37 810,00	12 603,00		12 604,00	12 603,00	
<i>secrétariat de quartier</i>	25 029,00	12 514,00			12 515,00	
<i>assistant d'opérations</i>	12 833,00	6 416,00			6 417,00	
<i>agent de développement création activité économique</i>	39 804,00	6 369,00	7 961,00		3 980,00	21 494,00
<i>chargé de mission ZFU</i>	44 801,00	9 297,00			7 280,00	28 224,00
Oullins						
<i>chargé de vie sociale</i>	42 300,00	15 800,00	10 700,00		15 800,00	

(1) Autres : Caisse des dépôts et consignations, région Rhône-Alpes et Europe

*Les actions d'évaluation, de concertation et de communication gérées par les Communes*

Des actions d'évaluation et d'appui à la concertation et à la communication sont également mises en place par les Communes, notamment à Décines Charpieu, Fontaines sur Saône, Oullins, Meyzieu, Saint Genis Laval, Villeurbanne et Rillieux la Pape, moyennant des participations financières de la Communauté urbaine et de l'État.

Le coût prévisionnel annuel de ces missions, pour l'année 2005, est établi comme suit :

Actions d'évaluation et de communication gérées par les Communes				
Sites	Coût estimé prévisions 2005	Financement (en €)		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Meyzieu				
<i>communication</i>	13 000,00	5 700,00	1 600,00	5 700,00
<i>évaluation</i>	26 000,00	8 700,00	8 600,00	8 700,00
Saint Genis Laval				
<i>évaluation du contrat de ville</i>	15 000,00	2 500,00	8 909,00	3 591,00

Décines Charpieu <i>évaluation</i>	15 543,53	5 181,18	5 181,18	5 181,18
Fontaines sur Saône <i>communication</i>	4 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Oullins <i>communication-concertation</i>	23 500,00	8 000,00	3 500,00	12 000,00
Villeurbanne <i>évaluation</i>	20 000,00	5 000,00	7 000,00	8 000,00
Rillieux la Pape <i>communication-concertation</i>	46 664,34	15 554,78	15 554,78	15 554,78
<i>évaluation</i>	15 452,31	5 150,77	5 150,77	5 150,77

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604 et n° 2005-2606 en date des 10 juillet 2000 et 18 avril 2005 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** les participations 2005 de la Communauté urbaine au financement des équipes de Mous gérées par les Communes ainsi que leurs actions d'évaluation, de communication et de concertation dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, ainsi que les remboursements des coûts 2005 des postes de chefs de projet gérés par la Communauté urbaine, selon la répartition suivante :

Sites	Dépenses communautaires		Recettes communautaires (remboursement chefs de projet)		
	Remboursement équipes-projet Commune	Subvention évaluation communication	Communes	Etat	Anru
Caluire et Cuire	28 177,19				
Décines Charpieu		5 181,18	17 105,39		
Feyzin	33 518,50				
Fontaines sur Saône		1 500,00			
La Mulatière	16 317,00				
Meyzieu		14 400,00	21 610,22	18 523,05	
Neuville sur Saône	10 138,54				
Oullins	15 800,00	8 000,00	17 784,51	15 243,86	

Pierre Bénite	19 355,71		17 862,38		
Rillieux la Pape	70 893,00	20 705,55	20 050,12		20 050,12
Saint Genis Laval	31 781,61	2 500,00			
Villeurbanne	15 260,00	5 000,00	17 494,86	9 071,97	
<b>total</b>	<b>241 241,55</b>	<b>56 613,17</b>	<b>111 907,48</b>	<b>42 838,88</b>	<b>20 050,12</b>

2° - **Autorise** monsieur le président à :

a) - signer les conventions de participation financière à passer avec les communes de Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Feyzin, Fontaines sur Saône, La Mulatière, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval et Villeurbanne,

b) - solliciter, auprès de l'État et de l'Anru, les subventions au taux maximum pour le financement des chefs de projet politique de la ville.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 628 780 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0530.

4° - **Les recettes** correspondantes seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - compte 641 900 - fonction 824 - opération n° 0530.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,